



Association pour la Restauration et la Protection de l'Environnement Naturel du Tonnerrois

12 allée des vignes, 89700 TONNERRE

Déclaration relative à l'enquête publique portant sur le projet de serres agricoles ZAC Actipôle de TONNERRE

La lecture des différents documents relatifs à la création de serres agricoles projetées sur la ZAC Actipôle de Tonnerre nous conduit à exprimer ici notre profond désaccord pour ce projet qui nous apparaît clairement comme un enchaînement d'opportunités pour les pétitionnaires mais qui ne répond à aucune analyse des besoins locaux, si ce n'est l'éventuelle création d'emplois.

1. La production agricole sous serres est le mode de culture le plus consommateur d'énergie qui contribue donc encore plus au réchauffement climatique. Faut-il continuer dans cette voie après les engagements de la COP21 ? Le développement d'un maraichage local pour alimenter toutes les cantines du secteur (hôpital, lycée, collège, écoles, maisons de retraite, etc) en produits de qualité aurait, à notre avis, constitué une alternative plus cohérente au regard des enjeux climatiques des décennies à venir.
2. Les serres vont consommer 80 000 m³ d'eau par an, soit l'équivalent de la consommation d'environ 2000 personnes. Or, les restrictions d'usage, entre autres pour l'arrosage, sont de plus en plus fréquentes.
3. Le dossier d'étude d'impact ne concerne que les serres alors que ce projet est absolument indissociable de celui de la centrale biomasse. Aussi est-il faux d'écrire que ces serres éviteront que « *la chaleur produite soit perdue* » car, par définition, si la chaleur résiduelle de la centrale n'est plus utilisée, celle-ci n'est plus une centrale de cogénération.
4. Il est tout aussi faux d'affirmer que « *le dimensionnement du projet de serres permettra l'utilisation de l'intégralité de la chaleur produite* ». En effet, sur les 19,9 Mw de puissance de la centrale, 5 Mw sont transformés en électricité et environ 11 Mw seront disponibles sous forme de chaleur. Or, si cette puissance est suffisante pour chauffer les serres au mois de janvier -ce qui doit être le cas puisque le dossier ne mentionne pas d'autre source de chaleur-, seulement 10 à 15 % de cette puissance seront nécessaires pour les mois de mai à septembre. Sur l'année, ce n'est guère plus de 50 % des 95 Gwh d'énergie calorifique disponible qui seront utilisés.
5. L'argument de la limitation des transports et de leur impact grâce aux liaisons directes (route et rail) avec Paris et Lyon n'est absolument pas sérieux pour au moins deux raisons :
 - a) L'absence de gare de fret à proximité pour utiliser la liaison ferroviaire ;

- b) Le moindre impact voudrait qu'on envisage une production variée à destination des marchés locaux.
6. Quand l'étude d'impact ne prévoit qu'une augmentation du trafic routier de 6 %, c'est sans prendre en compte l'alimentation de la centrale en combustible. Or, la dissociation des deux projets n'est pas justifiable dans la mesure où l'un ne peut fonctionner sans l'autre.
7. Les pertes inhérentes au fonctionnement de ce type de centrale de cogénération sont de l'ordre de 25 % (rendement brut de 75 %), l'énergie transformée en électricité représente environ 25 % et l'énergie thermique utilisable environ 50 %. Si la moitié de cette chaleur est utilisée pour le projet de serres, le rendement effectif global (électricité + chaleur / énergie contenue dans le bois) ne sera que de l'ordre de 50 %. La chaleur perdue -qui sera évacuée par les aéroréfrigérants-, soit environ 45 Gwh par an, permettrait de chauffer annuellement quelque 2000 logements, presque la population de Tonnerre...
8. Les évaluations de la disponibilité de la ressource en bois sont très imprécises et incomplètes. Si les forêts locales produisent environ 3 tonnes de bois à l'hectare par an, il convient de prendre en compte une multitude de facteurs :
- a) Les pertes par mortalité naturelle
 - b) Les accidents climatiques (tempêtes, sécheresses...)
 - c) Le réchauffement qui va plus vite que la capacité des essences à s'adapter et à migrer. Les scientifiques sont assez unanimes pour situer la vitesse de réchauffement admissible pour la migration des essences autour de 1°C/siècle, au maximum 1,5°C. Or les prévisions les plus optimistes situent le réchauffement à plus de 2°C pour la fin de ce siècle.
 - d) Les maladies importées ou liées aux modifications climatiques (Ormes, Frênes...)
 - e) L'utilisation traditionnelle comme les affouages ou les coupes à usage de chauffage individuel (encore la première utilisation du bois-énergie en France)
 - f) L'augmentation très rapide et peu coordonnée de la demande. Le chauffage des serres par la biomasse a été multiplié par 7 entre 2008 et 2013. Les chaufferies biomasse d'envergure se multiplient...
9. A la lecture du compte rendu de la séance du 24 mars 2016 du Syndicat Intercommunal du Tonnerrois, nous pouvons douter de la solidité financière du porteur de projet puisque celui-ci fait demande au SIT de réaliser une bache de 800m³ pour un montant de 320 000 €, dont 80 000 versés par la CASAY à la signature des ordres de travaux et 240 000 remboursés sur 12 ans. Pourquoi la CASAY ne fait-elle pas un emprunt auprès d'une banque ?

En conclusion, c'est un dossier qui manque de cohérence et de sérieux :

- a) Dans le préambule du dossier de déclaration de travaux, il est mentionné :

"Ce projet est directement lié à la mise en place d'une importante cogénération biomasse bois en 2016 en limite Nord du site. En effet, cette unité de production d'électricité a contractualisé avec EDF, pour une durée de 20 ans et en contrepartie, l'eau chaude **générée par les turbines des moteurs électriques** peut-être exploitée pour chauffer les serres au lieu d'être perdue"... L'eau chaude générée par les turbines des moteurs électriques ???

- b) L'affirmation de l'utilisation de la totalité de la chaleur produite relève d'une grande incompétence où d'une certaine malhonnêteté.
- c) La dissociation de ce dossier de celui de la centrale est un non-sens, l'un ne pouvant exister sans l'autre.

Depuis 2011, notre association réclame un véritable débat et une information claire et transparente sur ce projet. La communauté de communes et les pétitionnaires ne nous a toujours opposé que mépris, alors que nous avons rencontré de nombreux spécialistes, épluché de nombreux documents et que nous avons, aujourd'hui, une vision de ce dossier plus globale et plus précise que la grande majorité des élus qui en ont pris l'initiative.